



www.csmf.org

**CSMF Jeunes Médecins**

79, rue de Tocqueville

75017 PARIS

Tél 01 43 18 88 02

Contacts presse :

Dr. Yannick FREZET – 06 62 49 90 50

Dr Mickael RIAHI – 07 83 62 07 76

Dr Julie MAZET – 06 84 36 43 47

## Communiqué de presse

Le 3 mars 2017

### **Discrimination de l'avantage maternité des médecins : quelle injustice !**

Le 1<sup>er</sup> mars a été signé un avenant conventionnel sur l'avantage maternité par les syndicats MG France, le Bloc, la FMF.

Comme la CSMF Jeunes Médecins le craignait depuis de nombreux mois, celui-ci est discriminatoire. Il favorise les femmes médecins de secteur 1 et OPTAM par rapport aux femmes médecins installées en secteur 2.

[La CSMF Jeunes Médecins a été la première structure à dénoncer cette injustice](#) lorsque Madame la ministre de la santé l'a annoncée, suite à la conférence de santé en janvier 2016. Nous avons saisi le défenseur des droits de l'homme à l'époque pour juger de cette discrimination.

Comment peut-on envisager une telle ségrégation face à une grossesse ?

Que penser de l'attitude des syndicats signataires qui accompagnent cet avenant, alors qu'ils ont parmi leurs adhérentes des femmes médecins installées en secteur 2 ?

Avec une telle aberration, comment relancer l'installation libérale des jeunes médecins, lorsqu'ils se savent pénalisés avant même d'exercer ?

La CSMF Jeunes Médecins ne peut cautionner et accepter cet avenant conventionnel qui impose une telle différence. Nous demandons aux trois syndicats signataires de cet avenant conventionnel, et à nos législateurs, de retrouver leur bon sens et de ne pas pénaliser plus qu'elle ne l'est déjà l'activité libérale médicale.